Université Alioune Diop de Bambey (UADB)

Cours 2423 :Humanitaire, Économie Sociale et Solidaire licence 2: développement durable

Présenté par:

M.SECK Khalifa Ababacar SY

Economiste-Analyste-Expert en Economie Sociale et Solidaire

I-Humanitaire

I-1 Historique

L' « humanitaire » recouvre tellement de choses, d'attitudes et de buts différents que le concept semble aujourd'hui générer plus de confusion que de clarté. L'idée originaire, simple et forte, consiste à alléger le sort atroce des blessés de guerre. Cette nécessité morale s'impose à Henri Dunant lorsqu'il découvre juste après les combats la terrible souffrance des soldats qui agonisent sur le champ de bataille de Solferino (24 Juin 1859).

I-1Historique

DUNANT est scandalisé par le fait que les blessés français et autrichiens sont abandonnés par leurs propres armées. De retour à Genève, il écrit *"Un souvenir de Solferino"*, acte fondateur de la Croix Rouge en 1863 pour venir en aide aux victimes de la guerre dans le strict respect des principes de neutralité, d'universalité et de bénévolat.

I-1Historique

« Dans sa lancée, **DUNANT** alerte l'opinion publique internationale et assure le succès de la Conférence de Genève en 1863. Il s'en est suivi en 1864 la rédaction de la première convention de Genève dont le but est de rendre meilleur le sort des blessés en se basant effectivement sur le fait qu'un soldat blessé est neutre et par conséquent peut et doit être soigné.

I-1Historique

Ainsi, cette convention recommande à tous les Etats en général, de montrer leur attention et leur diligence en acceptant qu'un combattant blessé devienne un être humain. De ce fait, il ne peut appartenir à aucune des différentes parties belligérantes ou parties prenantes au conflit, mais restitué à l'Humanité. Au total, la distinction entre combattant et non combattant est l'essence même de l'action humanitaire.

I-2 Définition de l'action humanitaire

La définition du concept de *« l'action humanitaire »* va de pair avec celle de l'aide humanitaire. Une telle démarche nous permet de comprendre l'aide comme une intention, une volonté d'apporter un secours, un soutien dont la matérialisation est l'action sur le terrain. L'action humanitaire est donc le prolongement sur le terrain de l'aide humanitaire.

I-2 Définition de l'action humanitaire

Pour revenir à la définition de l'aide humanitaire, disons qu'il n'y a pas de consensus autour de la conception de cette expression.

I-2 Définition de l'action humanitaire

RYFMAN affirme, d'ailleurs à cet effet, que *« l'aide humanitaire des premières années du XXIe siècle présente […] de notables différences avec celle menée durant la décennie précédente ; laquelle était, elle-même, radicalement différente de l'Humanitaire des années quatre-vingt. Lorsqu'il arrive néanmoins que ce thème soit abordé, il l'est alors, classiquement, sous forme d'évocation des contextes politiques, économiques ou sociaux de l'aide, de modification des données géopolitiques, de formes atypiques de conflictualité, d'aggravation des conséquences humaines et matérielles des catastrophes naturelles dans les pays du Sud… Ou encore de la portée des normes anciennes ou nouvelles du* ***D****roit* ***I****nternational* ***H****umanitaire (****DIH****) ».*

I-2 Définition de l'action humanitaire

La définition n'a pas fait l'unanimité ainsi :

BRAUMAN l'a défini comme *«celle qui vise, sans aucune discrimination et avec des moyens pacifiques, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix. ».*

I-3 **Quelques approches de l'humanitaire**

A sa création, la Croix-Rouge admettait, par exemple, que l'aide humanitaire vise exclusivement à aider et assister les soldats blessés au cours des guerres.

Cependant, au fil des années et au regard des différentes conventions internationales, l'assistance à des populations en danger de mort va connaître des mutations profondes et ne concerne plus seulement les conflits armés

I-3 **Quelques approches de l'humanitaire**

Elle s'étend également aux victimes de catastrophes naturelles et de façon plus large, à toute personne confrontée à des sinistres ou des situations de grande pauvreté. L'aide humanitaire va donc répondre précisément à des situations d'urgence telles que les guerres, les déplacements de populations, les famines, les catastrophes naturelles.

I-3 **Quelques approches de l'humanitaire**

Avec cette diversité de champs nécessitant une assistance, on note de nouvelles orientations de la perception de l'aide humanitaire. Ainsi

« ***Action contre la faim*** » a pour objectif par exemple de sauver des vies en luttant :

- contre la faim,
- la misère physiologique,
- les situations de détresse qui menacent de mort les hommes, les femmes et les enfants sans défense

I-3 Quelques approches de l'humanitaire

« ***OXFAM*** » déclare plutôt un engagement basé sur les droits et affirme que tout le monde devrait avoir le droit d'assurer sa subsistance, avoir accès aux services de base, se prémunir, se faire entendre, être traité en égaux.

I-3 **Quelques approches de l'humanitaire**

Pour le mouvement « **sans-frontiérisme** » apparu vers la fin des années 1970, le terme « *humanitaire* » s'appréhende comme synonyme d'urgence. Cette vision réductrice a contribué, en grande partie au succès de la cause humanitaire, en liaison avec des technologies et un champ d'informations qui vient au rythme de l'instant court. De fait, l'urgence relève d'une nécessité.

I-3 **Quelques approches de l'humanitaire**

A côté de ceux-ci, un certain nombre de « pays financiers » et des bailleurs de fonds des organisations à caractère humanitaire conçoivent l'action humanitaire dans le sens de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et de préserver la dignité humaine pendant et après des crises provoquées par l'homme. C'est pourquoi elle doit être guidée par les principes humanitaires.

I-4 **Principes humanitaires**

Les principes qui sont invoqués comme fondements d'une décision, comme un guide opérationnel, sont principalement : la neutralité, l'impartialité et l'indépendance (les autres principes étant plutôt des invocations générales). Quels sont ces principes ?

I-4-a **Le principe de neutralité**

C'est sans doute historiquement le premier principe. Toutefois, le sens qui y est donné reste incertain. Dans son assertion la plus étroite, elle consiste à ne pas prendre parti dans un conflit. Or, l'action humanitaire se situe au cœur du conflit. Mais au regard de sa position, l'acteur humanitaire ne doit soutenir aucune des parties prenantes au conflit.

I-4-b **Le principe d'impartialité**

Dans le langage courant, l'arbitre d'un match est également impartial. Il existe un usage indigène de ce terme dans la tribu des humanitaires, pour désigner l'idée de non-discrimination. Ce principe se traduit sur le plan opérationnel par l'exigence d'organiser des opérations d'aide fondées uniquement sur les besoins, et éliminant toute forme de préférence ou de discrimination qui ne serait pas fondée sur les besoins.

I-4-b **Le principe d'impartialité**

Donc elle part du fait que l'aide ne doit pas faire de distinctions défavorables selon le sexe, la race, la religion, l'opinion politique, etc.

Etre proportionnel est aussi l'un des sens de l'impartialité.

I-4-C **Le principe d'indépendance**

Elle ne peut exister que dans deux circonstances:

- le choix d'intervenir
- et le choix d'arrêter d'intervenir.

I-4-c **Le principe d'indépendance**

Une organisation humanitaire peut décider d'interrompre une intervention pour des raisons qui lui sont propres, si la situation ne correspond pas à ce qu'elle veut faire ou si les conditions minimales de réalisation d'une action qui soit éthiquement défendable et matériellement utile ne sont plus remplies.

I-4-c **Le principe d'indépendance**

Lorsque l'acteur humanitaire n'a aucun engagement à honorer vis-à-vis des parties prenantes dans un contexte de conflit, il peut mieux apprécier les intérêts politiques, militaires, religieux et autres en jeu. En outre, il faut également avoir les moyens (financiers, humains, techniques, etc.) pour ne pas succomber aux influences extérieures et prendre des décisions selon les besoins.

I-4-c **Le principe d'indépendance**

Cependant, il ne faut pas confondre indépendance de moyens et indépendance vis-à-vis de l'influence, et se rappeler que l'acte humanitaire est difficilement séparable de l'acteur qui le pose.

II- Qu'est-ce que l'Economie Sociale et Solidaire?

Nous interrogeons Martine Pinville, Secrétaire d'Etat chargée de l'ESS

http://www.dailymotion.com/playlist/x3h6r4_economie-et-finances_l-economie-sociale-et-solidaire/1#video=x2zun5h

II-A **Contexte économique actuel**

- Economie classique : vision qui ignore les les valeurs référentielles des différents mondes sociaux et civilisationnels, le sens que les acteurs sociaux donnent à leurs actions et à leur vie

- Mais vision largement diffusée et appropriée auprès et par les cercles intellectuels en Afrique

II-A **Contexte économique actuel**

- **Elle a contribué à :**
  - faire s'étioler les valeurs humaines qui sont les référents structurels de sociétés fondées sur des dynamiques de groupe ;
  - Subvertir le sens que les acteurs sociaux donnent à leur vie et à leur culture

II-A **Contexte économique actuel**

- présenter le profit comme la finalité économique dans des sociétés, pourtant rythmées par des réciprocités et échanges pluriels qui font que l'identité de chacun s'acquiert dans ses groupes d'appartenance.

II-A **Contexte économique actuel**

Le système hégémonique international et ses relais régionaux et nationaux, ont présenté depuis de longues années et surtout depuis le consensus de Washington, la croissance économique et la libéralisation du commerce comme objectifs permettant d'obtenir le bien-être de toutes les couches sociales des populations et dans tous les pays.

II-A **Contexte économique actuel**

Cependant, partout dans le monde, les contradictions se sont accentuées, élargissant le fossé entre opulence et misère, entre innovations technologiques et famines, entre hyper-domination des marchés et marginalisation sociale, entre la raréfaction des ressources et leur accaparement croissant au détriment des plus faibles. Ce modèle de développement a conduit à l'appauvrissement et au désespoir de milliards d'êtres humains, aux déséquilibres et difficultés économiques actuelles dans la plupart des pays.

II-A **Contexte économique actuel**

Nous vivons sous un modèle de production, de commerce et de consommation qui favorise la concentration du pouvoir économique et politique entre les mains d'une élite, qui donne la priorité à la surconsommation et à la rentabilité, bat en brèche la souveraineté des gouvernements et des peuples et les processus démocratiques tant vantés par l'Occident, qui ruine des économies locales et qui a causé des catastrophes environnementales telles que le réchauffement global et la perte de la biodiversité.

II-A **Contexte économique actuel**

Le modèle capitaliste favorise l'individu, le désir et la raison calculatrice au service de ce désir. Cette vision ignore les inégalités, les valeurs référentielles des différents mondes sociaux et civilisationnels, le sens que les acteurs sociaux donnent à leurs actions et à leur vie.

Conséquences : terrorismes, guerres, piratage, migrations dramatiques, etc;

II-A **Contexte économique actuel**

La crise du modèle libéral libère la réflexion sur d'autres modèles économiques : économie circulaire, économie collaborative, économie positive, économie écologique, économie sociale et solidaire, etc.

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

Qu'est-ce que l'Economie Sociale et Solidaire?

- En France: une loi en 2014 dite la loi Hamon reconnait l'économie sociale et solidaire comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous domaines de l'activité humaine ».

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

- Au Sénégal: Un Plan Sénégal Emergent et la nomination d'un ministre délégué chargé de la micro finance et de l'économie solidaire

- En 2017, Aminata Angélique Manga est nommée ministre de la micro finance et l'économie sociale et solidaire

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

- Un peu d'histoire: l'ESS n'est pas une affaire récente, ni en France, ni au Sénégal

- L'entraide au niveau des communautés villageoises

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

- Note de cadrage de l'ESS du Sénégal parle de valorisation des systèmes de solidarité traditionnelle

- En France: Charles Gide au 19e siècle va être à l'origine du coopératisme

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

- La reconstruction de la France après la guerre s'est faite sur du chacun pour soi. Le mouvement des coopératives s'est essouflé

- Les trente glorieuses ont ancré l'esprit capitaliste et de recherche du bonheur individuel, de l'enrichissement personnel au détriment du bien commun

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

Note de cadrage: L'économie solidaire s'impose désormais comme un modèle alternatif innovant pour faire face aux défis socio économique dans le monde. Elle se définit comme l'agir économique citoyen en favorisant des acteurs associés pour entreprendre autrement

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

- L'économie solidaire regroupe l'ensemble des activités et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif
- qui combinent à la fois une mission sociale et une activité économique
- et qui intègrent dans leurs statuts et leur façon de faire une gouvernance démocratique

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

- Elle n'est pas une économie du capital, mais une économie des personnes
- Elle est axée sur un développement participatif mettant l'homme au centre des préoccupations
- Elle occupe une place de choix dans la création de richesse et la préservation de l'environnement

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

L'Etat a manifesté sa volonté de faire de l'économie solidaire, un instrument de réduction des inégalités sociales et de lutte contre le chômage en témoigne la création en 2017 d'un département ministériel indépendant pour l'ESS.

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

Pour résumer: Une Entreprise, oui, mais qui respectent les critères suivants:

- **La lucrativité limitée :** l'entreprise doit être rentable pour exister, se pérenniser et se développer. Mais sa rentabilité est au service de sa finalité sociale. Les excédents sont majoritairement réinvestis dans le projet.

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

- **La recherche d'un impact social** : les finalités sociale, environnementale, sociétale se concrétisent par le recrutement de salariés précaires ou en situation d'exclusion, de personnes handicapées). Elles transparaissent dans les conditions éthiques de la production, qui favorise le développement local

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

- **La gouvernance démocratique** : le processus de décision n'est pas fondé sur la propriété du capital. L'entreprise sociale cherche à impliquer ses parties prenantes - salariés, collectivités, financeurs, bénéficiaires, fournisseurs, consommateur - au nom de l'efficacité et de la qualité du service qu'elle produit.

II-B **Economie Sociale et Solidaire**

- **L'ancrage dans les territoires :** l'entreprise sociale et solidaire répond à un besoin constaté sur un territoire. Elle se crée avec les acteurs locaux suite à un diagnostic local.

- Page 6-7-8 de la note de cadrage

II-C- **Exploitation du BPS**

Pour rédiger un bon Business Plan Social on s'appuie sur des apports théoriques et confronte les concepts à la réalité en se basant sur:

- de l'expérience
- des mises en situation

II-C- **Exploitation du BPS**

- La Capacité à établir un diagnostic économico social d'un territoire (distinguer les besoins sociaux)
- la maitrise du terrain d'intervention
- la capacité d'établir les Marchés possibles
- La capacité à Organiser des entreprises

II-C- **Exploitation du BPS**

- Management des équipes
- Management des bénévoles
- Statuts des entreprises
- Gouvernance démocratique (ONG, regroupements, coopératives, etc)
- Loi du travail

FIN

Merci de votre attention!